



APPRENTISSAGE

LES FORMATIONS CONCERNEES

L'ensemble des formations du lycée peuvent être dispensé par apprentissage en public mixé Cap

- Equipier Polyvalent de Commerce,
- Menuisier Installateur,
- Commercialisation service en Hôtel Café Restaurant, Bac pro
- Maintenance des Véhicules Automobiles,
- Cuisine,
- Commercialisation en Service Restaurant,
- Technicien Etude Bâtiment,
- Travaux Public,
- Métiers du commerce et de la vente option animation et gestion d'un espace commercial

STATUT-OBJECTIFS

Permettre à un jeune de 16 à 29 ans d'acquérir une qualification professionnelle validée par un diplôme technologique ou professionnel tout en travaillant.

Plus qu'un choix d'études, l'alternance est aussi un choix de vie car en plus d'assurer ses examens, l'étudiant en alternance est considéré dans l'entreprise comme un salarié à part entière.

Se former en apprentissage, c'est apprendre autrement en entreprise et en lycée.

AVANTAGE

- Signer un contrat de travail
- Recevoir un salaire et des aides financières (La rémunération est fonction de l'âge, de l'année de contrat et selon la convention collective du secteur d'activité professionnelle)
- Bénéficier d'une formation financée dans un centre bénéficiant des ressources de l'Éducation nationale
- Valider une certification reconnue (diplôme, titre...)
- Apprendre un métier en entreprise sous la supervision d'un maître d'apprentissage
- Acquérir des compétences techniques, des connaissances théoriques et gagner en savoir-être
- S'assurer une insertion professionnelle facilitée

QUALITES REQUISES

- Autonomie
- Rigueur
- Ponctualité
- Accepter les contraintes du monde du travail

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- L'apprenti est un salarié sous contrat à durée déterminée selon le cycle de formation.
- L'apprenti bénéficie de la même couverture sociale que l'ensemble des salariés de l'entreprise, des congés payés, du droit aux aides pour les travailleurs privés d'emploi.
- (Statut de salarié - Cotisation retraite et assurance chômage - Couverture sociale - Congés payés - 35 heures hebdomadaires)

ORGANISATION DE LA FORMATION

- La formation s'organise sur 2 ans (CAP, Bac Pro, ...).
- En entreprise, l'apprenti est suivi par un maître d'apprentissage qui lui confie des tâches en relation directe avec la formation professionnelle prévue au contrat.
- Un livret d'apprentissage permet la correspondance entre l'équipe pédagogique du CFA et l'entreprise.

APPRENTISSAGE EN PUBLIC MIXE

- Les élèves et les apprentis sont dans la même classe, ils suivent la même progression pédagogique.
- Généralement, les apprentis sont en entreprise pendant les PFMP et les vacances des autres élèves de leur classe
- La mixité permet la sécurisation du parcours (si l'apprenti perd son contrat en entreprise, il redevient élève et peut continuer sa formation et présenter son diplôme.).